

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Maître Sophie THORON, Notaire Associée de la SELARL «Marina GAUCHET et Sophie THORON », titulaire d'un Office Notarial à BASTIA (Haute-Corse), 15, Rue César Campinchi, Tel : 04 95 47 06 48

Commune de PENTA DI CASINCA (20213)

Suivant acte reçu par Maître Sophie THORON, Officier Public, Notaire à BASTIA (20200) le 10 juillet 2026, il a été dressé conformément à l'Article 1 de la loi du 06 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil au profit de :

Monsieur François GIUSTI, en son vivant retraité, demeurant à PENTA-DI-CASINCA (20213) quartier Casone, veuf de Madame Angèle Marie BASTELICA et non remarié, né à PENTA-DI-CASINCA (20213), le 26 juillet 1863 et y décédé, le 15 avril 1953,

Sur : Une maison à usage d'habitation en mauvais état composée d'un rez-de-chaussée, un étage, un rez-de-jardin et jardin, sise 1 Quartier du Casone, cadastrée section C numéro 936, pour 2 a 15 ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 : *« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »*

POUR AVIS, Me Sophie THORON notaire Officier Public
Adresse mail de l'étude : office.gauchet.thoron@notaires.fr